

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.106

L'An Deux Mille Un, le 24 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

13 SEPTEMBRE 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

13 SEPTEMBRE 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BRAULT par Mme GRAMMATICO  
Mme CROUE par M. LE GUEUT  
Mlle ISENDICK par M. COASSIN  
Mlle LABEYRIE par Mme GEOFFROY

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme MONTRON, M. CARRIE, Mlle TURPIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mme DURAND Valérie a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN FONDS DE 14 AFFICHES ANCIENNES DE ROYAN.

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN souhaite acquérir 14 affiches anciennes de ROYAN afin de constituer un fonds, dans le cadre du projet de création d'un Musée.

Ces affiches représentent un ensemble en excellent état, entoillées et encadrées.

L'achat de ces affiches représente un coût total de 65.000 Francs TTC, sachant que la Conservation Départementale des Musées

s'est engagée à apporter une aide pour cette acquisition à hauteur de 33 % et que la Communauté de Communes du Pays Royannais peut également participer à hauteur de 33 %.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur
- APRES en avoir délibéré

#### **D E C I D E**

- D'acquérir 14 affiches anciennes de ROYAN pour constituer un fonds dans le cadre du projet de création de Musée
- de solliciter du Département de Charente-Maritime une subvention à hauteur de 33 %
- de solliciter de la Communauté de Communes du Pays Royannais une subvention à hauteur de 33 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 septembre 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS